

## Convivial, engagé, captivant : le Café des Libertés

**Organisés par le Codap, les Cafés des Libertés soulèvent, avec vous, des thématiques d'actualité!** Régulièrement, des acteurs engagés dans le domaine des droits humains suscitent des discussions dans les cafés. Après une courte intervention d'intervenants invités, le public est convié à rejoindre le débat. Les interrogations et les expériences s'entremêlent pour apporter de nouvelles pistes de réflexion.

### Le Codap et ses actions

Les trois volets activités du Codap se regroupent autour d'un même objectif ; l'encouragement des jeunes à s'engager dans diverses grandes causes de la société. Que ce soit par l'appui et le conseil, la formation ou encore la promotion d'activités du domaine des droits humains, le Codap offre aux jeunes des outils pour réaliser des projets et devenir des acteurs de la société civile.

Un des risques, au niveau international, est de se retrouver menacé pour un engagement militant. Ainsi, depuis plusieurs années, le Codap a développé un nouvel axe d'action, la *Lifeline*. Il s'agit d'une ligne d'urgence permettant d'apporter une aide directe aux jeunes défenseurs et défenseuses du réseau du Codap en danger. Ainsi, l'idée de ce débat nous est venue suite à nos expériences récentes en la matière, où des membres de notre réseau ont été menacés voire agressés, parfois de manière très sérieuse.

L'événement aura lieu dans le cadre de la principale formation internationale du Codap, nous souhaitons mettre l'accent sur la thématique de **la protection des jeunes défenseurs des droits humains le jeudi 9 avril prochain à 20h30 à Genève**. Dans le public, nous retrouverons en tout cas les 24 jeunes (18 à 29 ans) participants venant de 13 pays différents regroupant l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, les pays de l'est et la Suisse.

Il s'agit, selon nous, d'une opportunité de discuter ensemble de cette problématique tout en apportant quelques pistes de réflexion. Les militant-e-s quant à eux pourront échanger leurs multiples expériences de terrains.

Le rapport de 2011, rédigé par la précédente rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya, est une bonne base quant à la problématique des **jeunes et étudiants défenseurs**, qui selon son rapport, sont fortement exposés à des agressions physiques. Vous pourriez également exposer des cas concrets de démarches mises en place depuis ce rapport.

Notre approche pour cette discussion se base sur le rapport de 2011, rédigé par la précédente rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Margaret Sekaggya. Elle soulève dans les dernières pages la problématique des **jeunes et étudiants défenseurs**, qui selon son rapport, sont fortement exposés à des agressions physiques. Elle propose alors plusieurs démarches pour remédier à cette situation :

- dispenser aux agents des forces de l'ordre une formation sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et les mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse en particulier dans le contexte du contrôle de foules,
- **inviter les états à faciliter la participation des jeunes aux affaires publiques,**
- les états simplifient les procédures d'enregistrement des ONG, aide à l'enregistrement,
- **les jeunes et étudiants acquièrent des connaissances sur les mécanismes de protection des droits de l'homme, les méthodes d'évaluation des risques et la création de liens avec des organisations nationales et internationales,**
- **les jeunes sont intégrés par les ONG qui s'intéressent à leurs modes de mobilisation et aux types de changements que les jeunes attendent.**

### Quelques questions auxquelles nous avons pensé :

Comment agir concrètement pour mettre en place les recommandations émises par le DFAE ainsi que par le rapporteur spécial ?

Quels sont les premiers réflexes à avoir en situation de menace (sécurité physique, documentation du cas, autres) ?

Quelles mesures de prévention peut-on prendre, vers qui se tourner pour obtenir de l'assistance (ambassades, réseaux, organisations non gouvernementales)?

En tant que gouvernement quelles mesures sont aujourd'hui appliquées ?

En tant qu'ONG, comment former au mieux les jeunes sur les mécanismes onusiens ?

Personne de contact:

Caroline Ritter, coordinatrice national du CODAP

Tél: 022/735.93.94 ou 079/764.56.42

e-mail: [caroline@codap.org](mailto:caroline@codap.org)